

République Française  
Département CHER  
Commune d'ARGENVIERES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Octobre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 25 Octobre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/10/2024.

**Présents** : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROC Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

**Excusé(s) séance** : Mme VANDENBUSSCHE Julie ayant donné procuration à M. CHANDAT David

**Absent(s)** :  
M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. COGNOT Gérard

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BROC Caroline

### 2024\_38 – Participation des associations au Noël des enfants 2023

Madame la maire rappelle que les communes d'Argenvières et de Saint-Léger le Petit organisent communément les festivités pour le Noël des enfants et partagent les frais entre elles et les associations participantes par l'émission d'un titre de recette.

#### Noël 2023 des enfants

Spectacle Denis Houard & Guso	800,00 €
Chocolats	169,66 €
Fournitures : sachets pour chocolats et ateliers déco	43,02 €
Boulangerie : mini gougères et chouquettes	112,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 124,72 €</b>
<b>Participation Les 3A</b>	<b>-200,00 €</b>
<b>Participation Entraide et Amitiés</b>	<b>-200,00 €</b>
<b>TOTAL à partager</b>	<b>724,72 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** Madame La Maire à demander la somme de 200 euros à l'association Les 3A et 200 euros à l'association Entraide et Amitié pour le Noël des enfants pour l'année 2023, et à émettre le titre de recettes correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 29 Octobre 2024

La Maire

Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance

Mme BROC Caroline



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 31/10/2024

Transmis au contrôle de légalité le : 31/10/2024